

FCPR Amundi Fleurons des Territoires

Septembre 2021

Code ISIN : FR0014003OK8

Commercialisation du 4 octobre 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 en CTO, PEA PME, et PER

Commercialisation du 4 octobre 2021 jusqu'au 15 décembre 2022 en Assurance vie

Confidence
must be earned

Amundi
ASSET MANAGEMENT

01

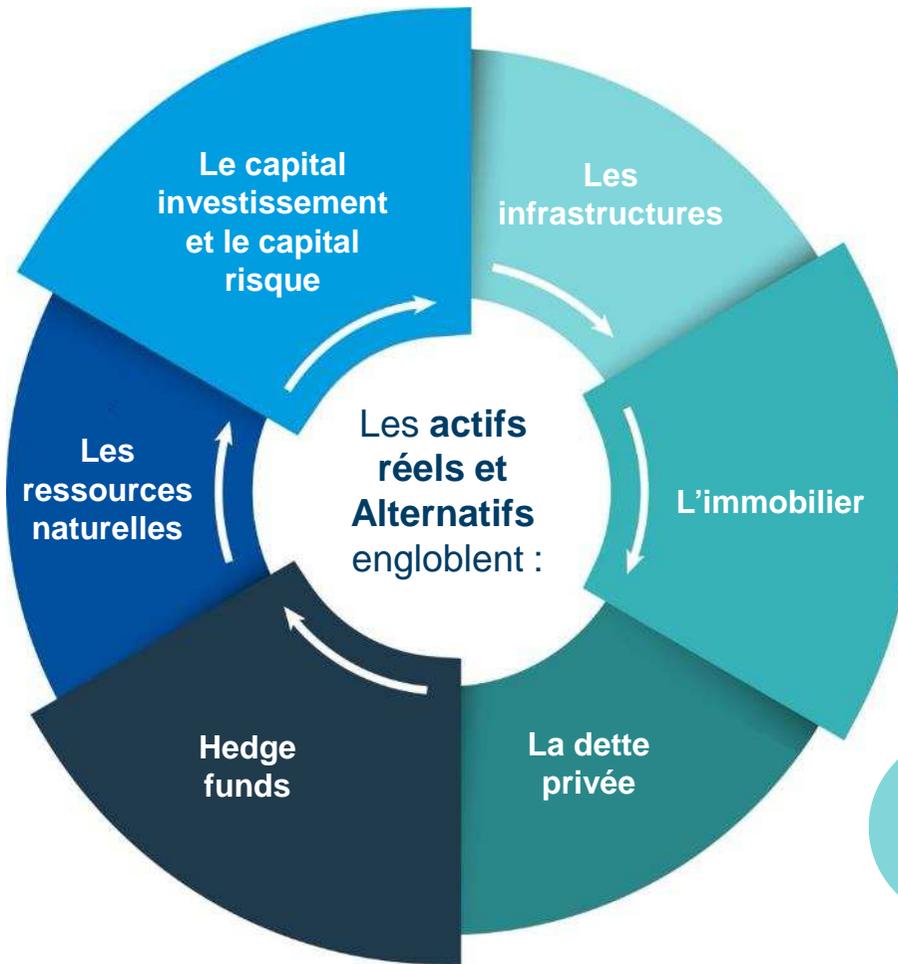
Actifs Réels – Private Equity – Infrastructures

Le marché des actifs réels

Un marché en plein essor en Europe

Le marché des actifs alternatifs en Europe a dépassé **2000 Milliards** à fin 2020, La majeure partie étant investie en Hedge funds et en Capital investissement.

** S'agissant d'actifs non cotés, ces données sont issues de l'institut Preqin, qui inclue dans les actifs « réels et alternatifs » les 6 classes d'actifs ci-contre*



+ 2 000
Mds €
à fin 2020

+51%
en 1 an, sur les infrastructures en Europe*

+26%
en 1 an en France pour les actifs alternatifs

2^e
plus gros marché d'Europe derrière le UK*



*Source : Preqin / Amundi report – sept 2020

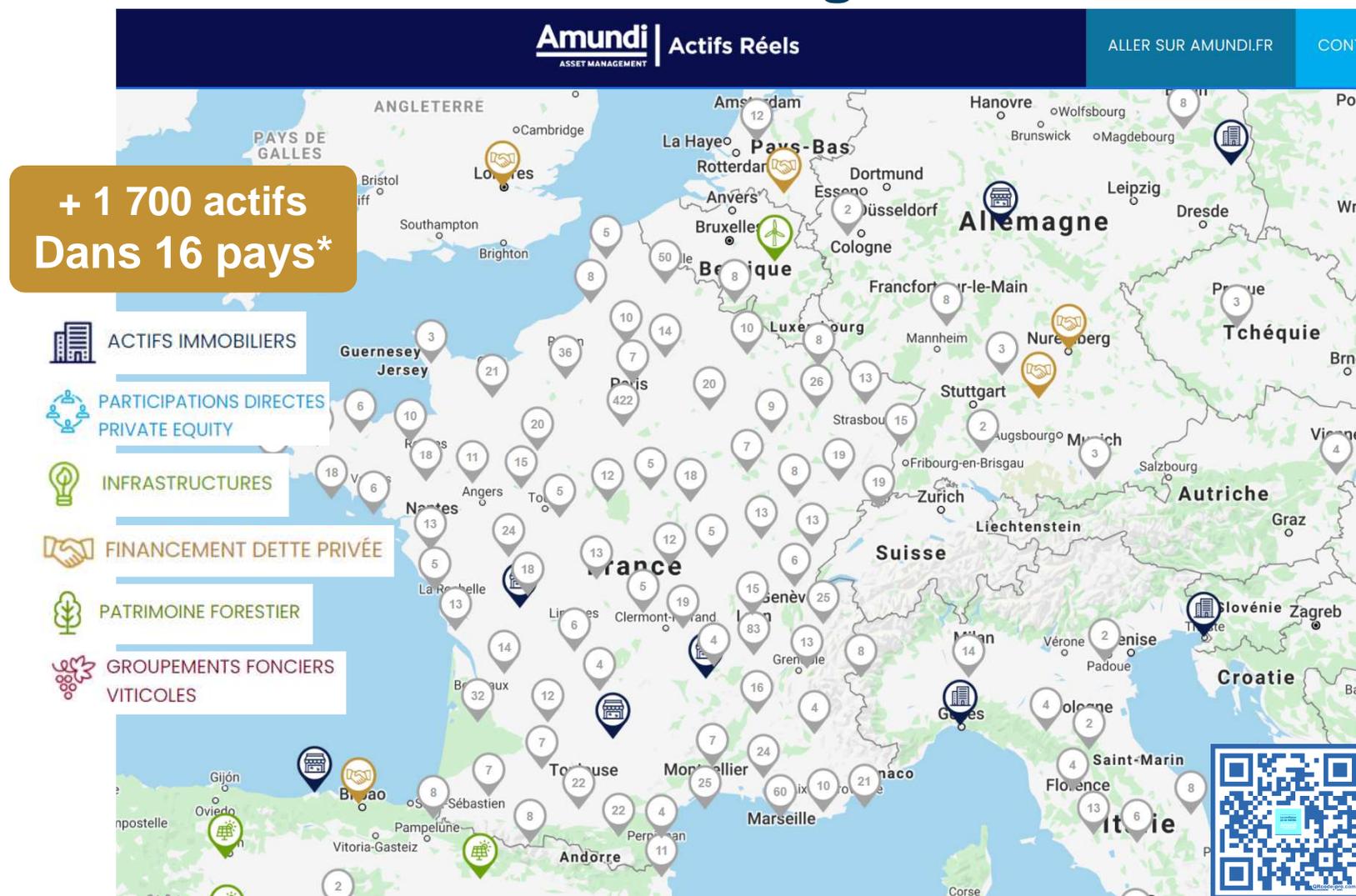
Un spécialiste des marchés privés européens

Contribuer activement à la croissance de l'économie européenne par le biais du financement des actifs réels

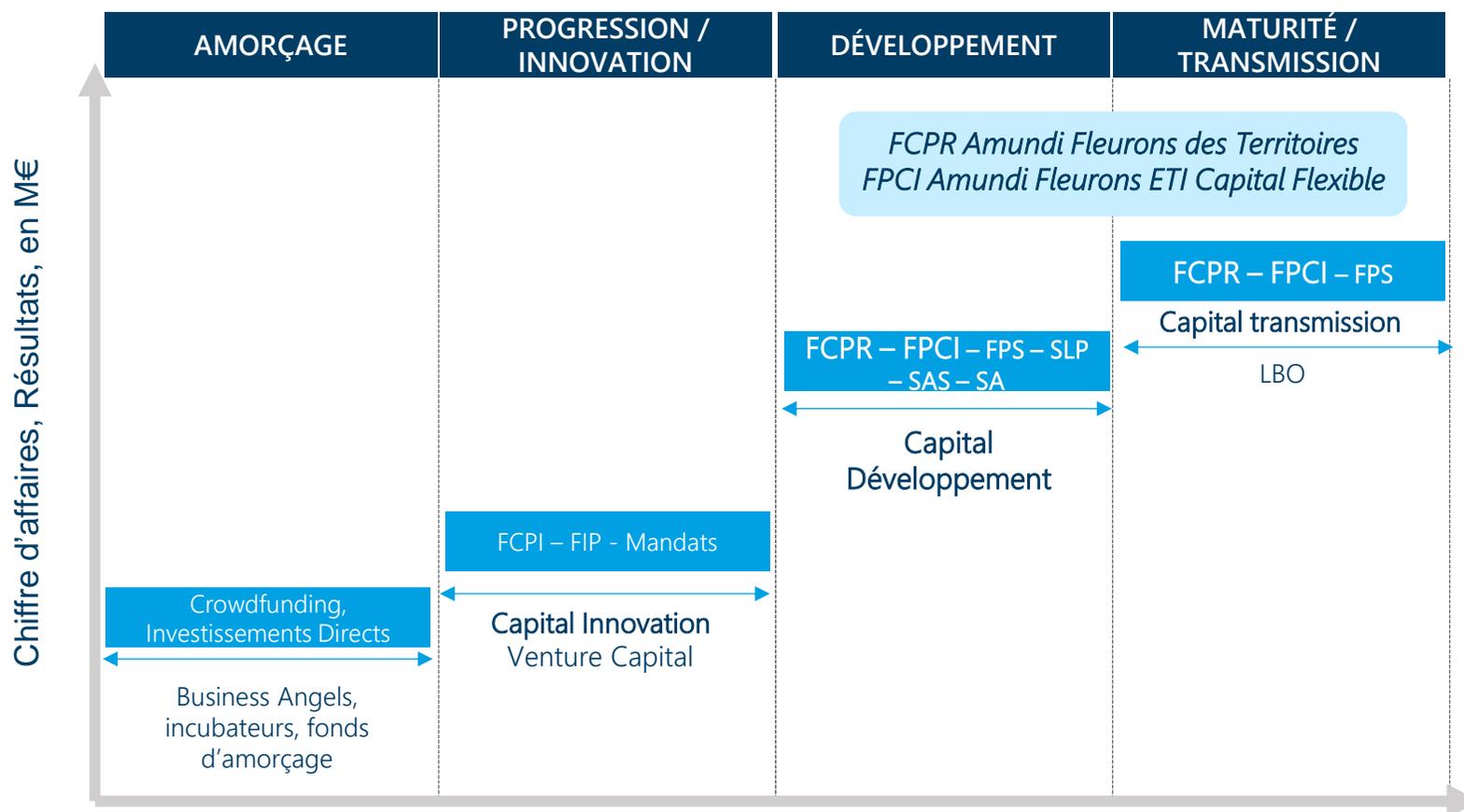


Source : Amundi à juin 2021 – Incluant les encours gérés pour le compte d'autres expertises.

Plus de 1 700 actifs sous gestion



Les différentes typologies de fonds Private Equity



Cycle de développement standard d'une entreprise en années

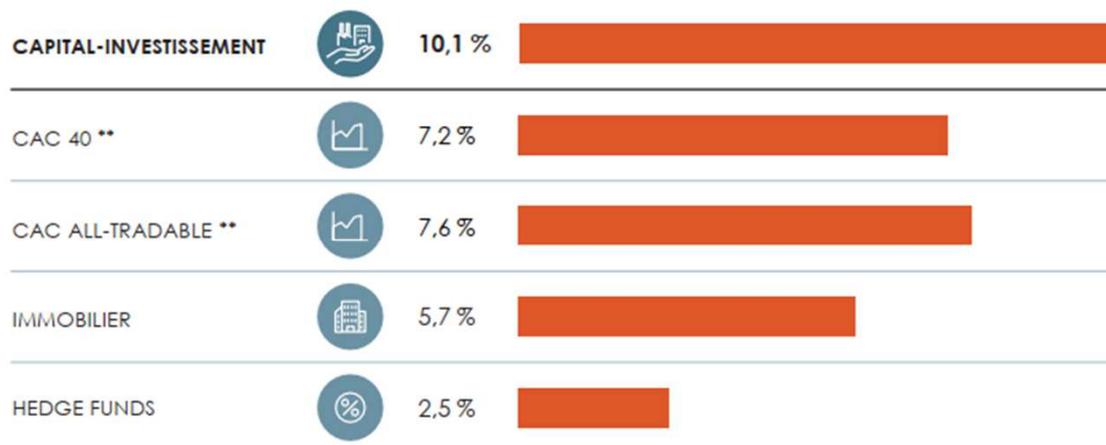
Les performances des classes d'actifs

COMPARAISON AUX AUTRES CLASSES D'ACTIFS À HORIZON 10 ANS

PERFORMANCE NETTE
À FIN 2020

Sur 10 ans, le capital-investissement français continue de surperformer les autres grandes classes d'actifs.

PERFORMANCES ANNUELLES SUR 10 ANS À FIN 2020, MOYENNES SUR LA PÉRIODE 2011 - 2020



* Performance sur 10 ans des indices CAC à dividendes réinvestis (méthode PI1E), Credit Suisse Hedge Funds Index (périmètre international), EDHEC IEF Immobilier d'entreprise France

** Comparaison réalisée à l'aide de la méthode PME (indices utilisés avec dividendes réinvestis - Cf Définitions Slide 34)

02

FCPR Amundi Fleurons des Territoires

Le Label Relance, pour accompagner la croissance des PME et des ETI françaises

Lancé le 19 octobre 2020 par le gouvernement français, le label relance mobilise rapidement des ressources nouvelles pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises, en particulier des PME et ETI.



Objectif du label Relance : aider les épargnants à **identifier aisément les placements dont la vocation est d'accompagner des PME et ETI françaises dans leur développement** et de contribuer ainsi activement à la relance de l'économie



Critères d'éligibilité à respecter pour avoir le label Relance définis dans la Charte du label Relance :

- **Investir une partie significative de leur actif dans des entreprises françaises** (au minimum 60% des montants investis dans des instruments de fonds propres ou de quasi-fonds propres, émis par des sociétés dont le siège social est implanté en France)
- **Respecter un ensemble de critères extra-financiers (ESG)** qui doivent guider la politique d'investissement actionnarial dans le cadre de leur dialogue avec ces sociétés
- **Réaliser un reporting semestriel**, attestant de leur respect de la Charte et valorisant la contribution de l'épargne financière au dynamisme de l'économie et des territoires.

labelRelance 

Le FCPR Amundi Fleurons des Territoires a obtenu le label Relance le 17 juin 2021.

 **CRÉDIT AGRICOLE S.A.**

Le FCPR Amundi Fleurons des Territoires s'intègre dans un dispositif beaucoup plus vaste initié par le Groupe Crédit Agricole dans le but de soutenir la relance économique. En parfaite cohérence avec le plan « France Relance », ce dispositif propose des fonds d'accompagnements des ETI et PME « Fleurons » de nos territoires (FCPR pour les clients Patrimoniaux et Banque Privée et FPCI pour la clientèle institutionnelle) et des fonds sectoriels tournés vers l'agroalimentaire et l'aéronautique.

L'essentiel d'Amundi Fleurons des Territoires

C'est un Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR), placement de long terme, non liquide et présentant un risque de perte en capital

Objectif

Il permet de financer et d'accompagner la croissance des **PME** (Petites et Moyennes Entreprises) et des **ETI** (Entreprises de Taille Intermédiaire) de nos territoires, structurellement saines et performantes

Pour qui ?

Il est destiné à la **clientèle Patrimoniale et Banque Privée et aux personnes morales affiliées aux personnes physiques** (Holding Patrimoniaux) qui souhaitent diversifier leur portefeuille¹ en investissant dans **les PME et ETI à fort impact**, en France et en Europe.
« Les "U.S. Person" tel que ce terme est défini par la "Rule 902" de la "Regulation S" émise au titre du "Securities Act of 1933" des Etats-Unis d'Amérique, et les résidents du Royaume Uni ne sont pas éligibles à l'offre.

Pourquoi ?

Pour devenir acteur de la relance économique, en investissant dans les PME et ETI fleurons de nos territoires

Comment ?

Amundi Fleurons des Territoires est éligible au **CTO, PEA-PME, PER Compte-Titres et assurance-vie²**

Quand ?

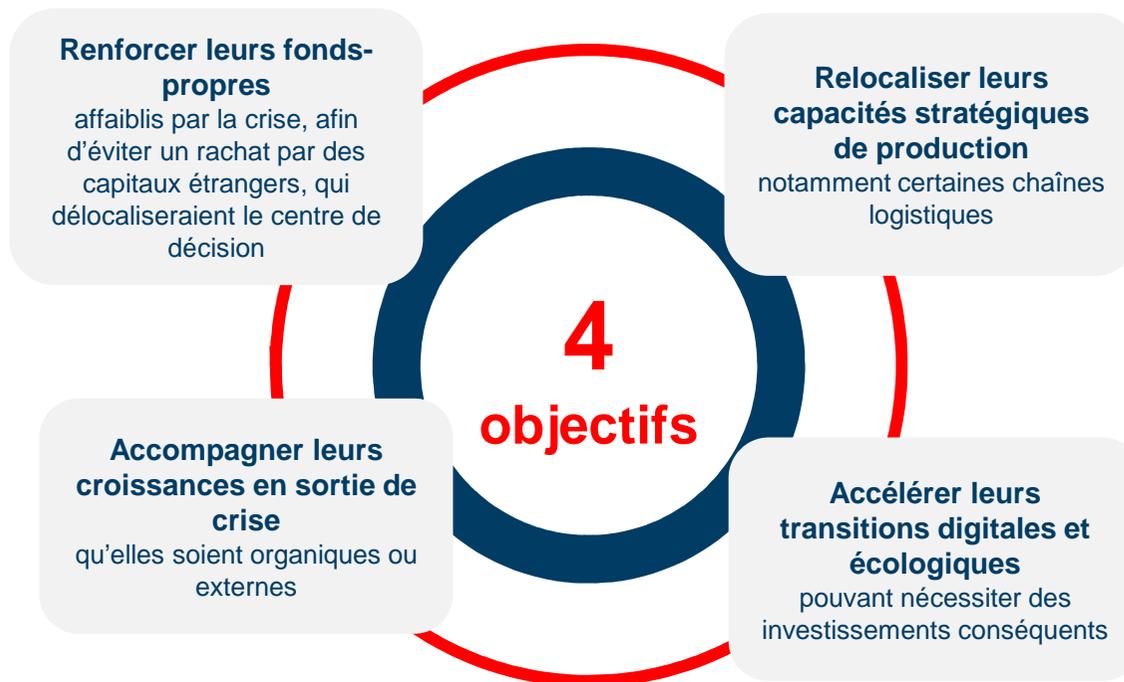
En cohérence avec le contexte, le fonds a une **commercialisation réduite** dont la durée est de quasi **2 ans** (Commercialisation du 07 septembre 2021 jusqu'au **31 décembre 2022** en CTO, PEA PME, PER Compte Titres et à compter du 4 octobre 2021 en Assurance vie, jusqu'au **15 décembre 2022**)

1. La diversification d'un patrimoine en Private Equity doit représenter au maximum 10% de l'ensemble des avoirs financiers, immobiliers et professionnels d'un investisseur
2. Contrats d'assurance vie éligibles : Espace Liberté, Espace Liberté 2, Espace Liberté 3 et ANAÉ

1

Participer à la relance des entreprises fleurons de nos territoires

En cohérence avec le dispositif « France Relance », Amundi Fleurons des Territoires visera à **accompagner les ETI et PME saines**, ayant démontré de la robustesse dans leurs performances pré-Covid-19, qui peuvent avoir souffert de la crise actuelle et de sa soudaineté, mais restent des sociétés pérennes avec une capacité de rebond.



2

Investir dans des PME / ETI françaises et européennes leader dans leur secteur

Le FCPR sélectionnera les PME / ETI :

Cible
d'investissement :
20 à 30 entreprises



situées principalement en France (80%), et minoritairement dans l'Union Européenne (20%)



ayant un **projet de croissance organique ou externe** cohérent



ayant démontré de la **robustesse dans leurs performances pré-Covid-19** et qui restent des sociétés pérennes avec une capacité de rebond



présentes principalement dans les **secteurs de l'industrie, des services et de la distribution**



ayant de **bonnes pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance**

3

Un positionnement hybride entre actions et obligations

- Amundi Fleurons des Territoires a pour objectif d'investir de façon équilibrée en Capital Flexible : actions ordinaires ou de préférences et mezzanine
- Il pourra également co-investir avec les autres fonds de dette privée et de Private Equity de place, notamment le fonds de relance et le programme d'Amundi Mégatendances II

Allocation cible

Instruments	Actions	Mezzanine
Allocation cible	50% du portefeuille	50% du portefeuille
TRI annuel net cible*	8%	



Qu'est-ce que la mezzanine ?

- Instrument financier de quasi-capital, intermédiaire entre le capital et la dette, dont les durées sont généralement plus longues mais les taux plus rémunérateurs
- A son échéance, la mezzanine est majoritairement assortie d'une option de transformation en capital
- La mezzanine est souscrite par des fonds d'investissements comme le FCPR

Quels sont ses avantages ?

- Particulièrement adapté aux entreprises familiales et entrepreneuriales car a un effet moins dilutif
- Renforce la structure financière de l'entreprise (accès à des sources de financements autres que la dette senior classique) tout en limitant les capitaux propres investis
- Prépare l'éventuelle entrée au capital d'un nouvel actionnaire au bout de quelques années

* TRI annuel brut cible : 14%. Les TRI annuels net et brut cibles sont donnés à titre illustratif, les performances passées ne présagent pas des performances futures

4

Pourquoi une solution de capital flexible ?

Le capital flexible est une solution de financement combinant actions et obligations, présentant des avantages pour toutes les parties prenantes



Pour l'entreprise : un financement ayant la préférence des actionnaires par rapport au capital pur qui viendrait diluer son pourcentage de détention en action. Il est donc particulièrement adapté aux entreprises familiales et entrepreneuriales pour lesquelles les familles et les entrepreneurs souhaitent conserver le contrôle des entreprises.



Pour l'investisseur : un placement moins risqué que le capital et plus rémunérateur que la dette, permettant aussi une rémunération annuelle pour une part de l'investissement.

Un mode de financement particulièrement adapté à la situation de relance

Un déploiement
rapide

Moins dilutif pour les
actionnaires

Un couple
rendement/risque
cohérent

5

Zoom sur la mezzanine

Une méthode de financement hybride très avantageuse

Qu'est-ce que la mezzanine ?

- C'est un **instrument financier de quasi-capital**, intermédiaire entre le capital et la dette, dont les durées sont généralement plus longues mais les taux plus rémunérateurs
- La mezzanine est souscrite par des fonds d'investissements comme le FPCI

Que contient-elle ?

- **Des Obligations Convertibles en Actions (OCA)**, c'est-à-dire des obligations qui peuvent être transformées directement en actions
- **Des Obligations avec Bons de Souscription d'Actions (OBSA)**, c'est-à-dire des obligations qui donnent le droit d'acquérir des actions avec des modalités connues d'avance

Quels sont les avantages ?

- Elle permet à l'entreprise de **pas impacter son capital** en utilisant en priorité l'argent du financement mezzanine, le temps de se développer
- Elle permet **d'accentuer l'effet de levier** : l'entreprise à donc le temps de grandir et de se développer avant la date d'échéance de la dette
- Elle permet d'élaborer un **montage financier « sur mesure »** pour la société

6

Carte d'identité Amundi Fleurons des Territoires

Nom	FCPR Amundi Fleurons des Territoires
Code ISIN	Part A : FR0014003OK8
Zone géographique	France (majoritairement) et Europe
Durée	8 ans minimum à compter de la constitution du fonds pouvant aller jusqu'à 10 ans si prorogation sur décision de la société de gestion pour une durée de 2 fois 1 an
Période de commercialisation	Du 04 octobre 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 en CTO, PEA PME, PER Compte Titres Du 4 Octobre 2021 au 15 décembre 2022 en Assurance vie
Période d'investissement	4 ans à partir du 1 ^{er} investissement (prolongeable une fois 1 an)
Supports éligibles	Compte titres, PEA PME, PER Compte Titres et assurance-vie (Espace Liberté, Espace Liberté 2, Espace Liberté 3 et ANAÉ)
Valeur Liquidative	Bimensuelle
Profil de risque SRRI	Niveau 7
Souscription minimum	Variable selon le contrat d'assurance vie. Le montant minimum de souscription est, pour les parts A de 100 euros (soit au minimum 1 part A)
TRI cible net*	8 % * TRI annuel net cible donné à titre illustratif, les performances passées ne présagent pas des performances futures
Frais de gestion	2,20 % du montant net investi en PME et ETI
Commission de souscription	3 % intégralement pour le distributeur : en CTO, PEA-PME et PER Compte Titres en Assurance vie selon le contrat

7

Performance du FCPR Amundi Private Equity Mégatendances II

Investissements déjà
réalisés

VIVALTO VIE



Montant Collectés
par les réseaux sur
2020-2021 : 48 M€



Montant Investi
à ce jour
12 520 494 €



Valorisation au 30 juin 2021
13 183 067 €

Soit une plus value latente
de 662 573 €

Et un multiple de 1,05 x

Evolution de la VL



8

Quels sont les risques ?

Indicateur de risque : 7 sur une échelle de 7



Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FCPR décrits à la rubrique "profil de risque" du Règlement.

- **Risque de perte en capital** : Le Fonds ne bénéficiant pas d'une garantie, l'Investisseur est averti que son capital peut ne pas lui être partiellement ou totalement restitué dans l'hypothèse où le prix de rachat est inférieur au prix de souscription. La performance du Fonds dépendra principalement du succès de l'investissement dans des ETI ou des PME. L'engagement dans une ETI ou une PME peut se conclure, en cas d'échec, par une perte partielle ou totale du capital investi dans cette société. Cette perte sera matérialisée dans le calcul de la Valeur Liquidative du Fonds.
- **Risque de liquidité sur les participations** : Les prises de participations dans des sociétés non cotées ou cotées sur des marchés peu liquides exposent le souscripteur au risque de liquidité. L'absence ou la faible liquidité des participations pourra amener le Fonds à ne pas être en mesure de céder rapidement ses actifs ou à les céder à un prix inférieur à celui attendu.
- **Risque actions** : Le risque actions sera proportionnel à la part des Actifs investis en actions, obligations convertibles, titres participatifs, autres titres à composante de capital et les OPCVM ou FIA exposés sur cette classe d'actifs. A travers cette exposition, le Fonds pourra être investi sur tous les secteurs visés par la politique d'investissement, directement à travers des titres, ou indirectement à travers des OPCVM ou des FIA. Ainsi, si les actions auxquelles le portefeuille du Fonds est exposé baissent, la Valeur Liquidative du Fonds pourra baisser.
- **Risque de crédit** : Dans la mesure où le Fonds peut investir dans des actifs obligataires, monétaires et mixtes, il est également exposé au risque de crédit. Le Fonds peut être investi, via des OPCVM ou des FIA, dans des émissions publiques ou privées. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur de ces créances peut entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du Fonds.
- **Risque lié aux obligations convertibles** : En matière d'obligations, il y a un risque de défaillance de l'émetteur des obligations. En cas de non conversion des obligations convertibles, le rendement attendu des investissements ne sera pas supérieur à celui du marché obligataire et le profil de risque sera obligataire et non action comme un fonds de capital-risque classique
- **Risque de contrepartie** : Dans la mesure où le Fonds peut investir dans des instruments financiers à termes fermes ou optionnels, il est également exposé au risque de contrepartie. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du Fonds.
- **Risque de taux** : Le risque de taux sera proportionnel à la part des actifs obligataires et monétaires. Une hausse des taux entraînera une baisse de la Valeur Liquidative du Fonds.
- **Risques en matière de durabilité** : Il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

9

Comment suivre les investissements ?

Dispositif de communication aux porteurs du FCPR

	Type d'information	Contenu	Date arrêté	Date mise à disposition	Mode de diffusion
Phase de collecte	Information trimestrielle	Avancement de la collecte et des 1ers investissements	Fin trimestre civil	Fin du mois suivant la fin du trimestre	Envoyé aux réseaux
Vie du Fonds	Rapport semestriel	Rapport financier et de gestion Suivi des participations	30/06	2 mois après la date arrêté	Publié
	Rapport annuel	Rapport financier et de gestion Suivi des participations	31/12	4 mois après la date arrêté	Tenu à disposition

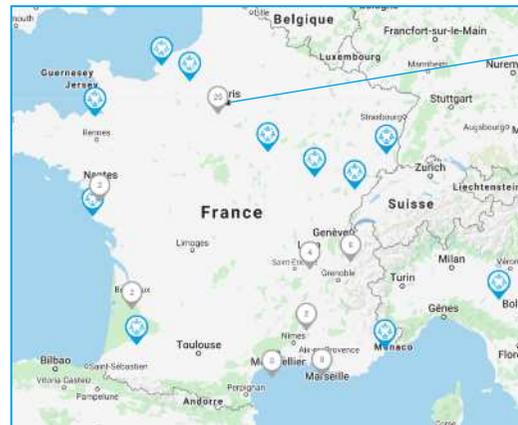
Dispositif de communication lié au label Relance

Semestriel, ce reporting Label Relance sera disponible sur le site amundi.fr



Carte interactive des investissements

La [carte interactive](#) permet de rechercher les fiches synthétiques de chaque investissement et donne le site internet officiel de la société dans laquelle le fonds a pris une participation. Un moteur de recherche permet d'appliquer des filtres par produit ou de rentrer directement le nom de la participation.



<https://carte-actifs-reels.amundi.com/amundi-private-equity-funds>



03

FPCI Amundi Fleurons ETI Capital Flexible

L'essentiel

Amundi Fleurons ETI Capital Flexible est un placement de long terme, non liquide et présentant un risque de perte en capital

Objectif

Il permet de financer et d'accompagner la croissance des PME (Petites et Moyennes Entreprises) et **des ETI** (Entreprises de Taille Intermédiaire) **de nos territoires, structurellement saines et performantes**

Pour qui ?

Il est destiné à la **Clientèle institutionnelle, professionnelle et client personne physique averti** (assimilée professionnelle sous réserve d'un versement minimum de 100 000 €)¹ en investissant dans les ETI à fort impact, en France et en Europe.
« Les "U.S. Person" tel que ce terme est défini par la "Rule 902" de la "Regulation S" émise au titre du "Securities Act of 1933" des Etats-Unis d'Amérique, et les résidents du Royaume-Uni ne sont pas éligibles à l'offre.

Pourquoi ?

Pour devenir acteur de la relance économique, en investissant dans les PME et ETI fleurons de nos territoires

Comment ?

Amundi Fleurons ETI Capital Flexible peut être **souscrit directement en nominatif administré. Engagement ferme et irrévocable (minimum 100 000 €). Appels de fonds progressifs au fur et à mesure des deals avec les PME et ETI.**

Quand ?

En cohérence avec le contexte, le fonds a une **commercialisation réduite** dont la durée est **de presque 2 ans** (septembre 2021 jusqu'au 30 juin 2023)

1. La diversification d'un patrimoine en Private Equity doit représenter au maximum 10% de l'ensemble des avoirs financiers, immobiliers et professionnels d'un investisseur

Un positionnement hybride entre actions et obligations

- Amundi Fleurons ETI Capital Flexible a pour objectif d'investir de façon équilibrée en Capital Flexible : actions ordinaires ou de préférences et mezzanine
- Il pourra également co-investir avec les autres fonds de dette privée et de Private Equity de place, notamment le fonds de relance et le programme d'Amundi Mégatendances II

Allocation cible

Instruments	Actions	Mezzanine
Allocation cible	50% du portefeuille	50% du portefeuille
TRI annuel brut cible*	18%	10%
	14%	
TRI annuel net cible*	10%	



Qu'est-ce que la mezzanine ?

- Instrument financier de quasi-capital, intermédiaire entre le capital et la dette, dont les durées sont généralement plus longues mais les taux plus rémunérateurs
- A son échéance, la mezzanine est majoritairement assortie d'une option de transformation en capital
- La mezzanine est souscrite par des fonds d'investissements comme le FPCI

Quels sont ses avantages ?

- Particulièrement adapté aux entreprises familiales et entrepreneuriales car a un effet moins dilutif
- Renforce la structure financière de l'entreprise (accès à des sources de financements autres que la dette senior classique) tout en limitant les capitaux propres investis
- Prépare l'éventuelle entrée au capital d'un nouvel actionnaire au bout de quelques années

* Les TRI annuels net et brut cibles sont donnés à titre illustratif, les performances passées ne présagent pas des performances futures

Carte d'identité Amundi Fleurons ETI Capital Flexible

Structure juridique	Fonds Professionnel de Capital Investissement – FPCI
Code Isin	Parts P - FR0014003EZ7
Client Cible	Le FPCI est réservé à une clientèle avertie (minimum 100 000 €)
Nombre total d'investissements	20 à 30
Durée	8 ans minimum à compter du premier appel de fonds pouvant aller jusqu'à 10 ans (reconductible 2 fois 1 an sur décision de la société de gestion)
Période de commercialisation	Septembre 2021 à Juin 2023
Période d'investissement	4 ans à partir du 1 ^{er} appel de fonds (prorogable une fois 1 an)
Commission de gestion	1,9% sur le portefeuille investi en PME et ETI
Dépositaire et frais de valorisation	CACEIS : 0,10% HT sur l'actif net du Fonds
TRI annuel brut cible*	14%
Prime de performance (Carried)	20% des plus-values du Fonds si hurdle atteint
Attribution prioritaire de performance (Hurdle)	6% par an
Ticket minimum	3M€ pour les Institutionnels (parts A) et parts P de 100K€ minimum pour les clients "avertis": Gestion de Fortune et Banques Privées (appels de fonds successifs) et autres personnes morales.
Engagement de l'investisseur	Engagement irrévocable de l'investisseur personne physique ou morale sur un montant pré déterminé qui sera appelé successivement sur les différents investissements.

* TRI annuel brut cible donné à titre illustratif, les performances passées ne présagent pas des performances futures

Comment suivre les investissements ?

Dispositif de communication aux porteurs du FPCI

Phase de collecte	Type d'information	Contenu	Date arrêté	Date mise à disposition	Mode de diffusion
	Information trimestrielle	Avancement de la collecte et des 1ers investissements	Fin trimestre civil	Fin du mois suivant la fin du trimestre	Envoyé aux réseaux
Vie du Fonds	Rapport semestriel	Rapport financier et de gestion Suivi des participations	30/06	2 mois après la date arrêté	Publié
	Rapport trimestriel	Etat financier et infos sur les investissements acquis, cédés	31/03 - 30/06 30/09 - 31/12	2 mois après la date arrêté	Adressé aux investisseurs
	Rapport annuel	Rapport financier et de gestion Suivi des participations	31/12	4 mois après la date arrêté	Tenu à disposition

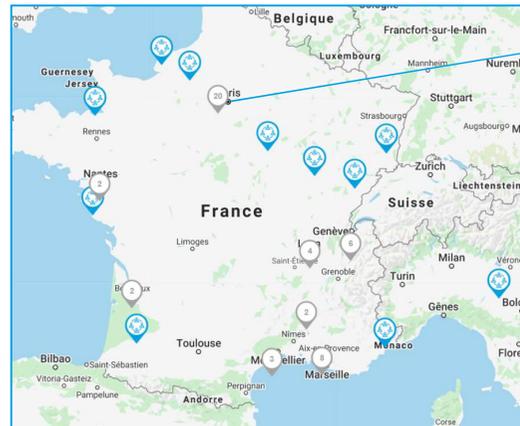
Dispositif de communication lié au label Relance

Semestriel, ce reporting Label Relance sera disponible sur le site amundi.fr

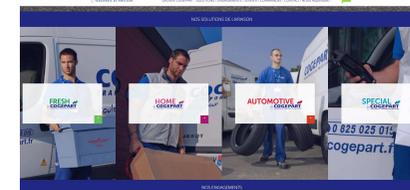


Carte interactive des investissements

La [carte interactive](#) permet de rechercher les fiches synthétiques de chaque investissement et donne le site internet officiel de la société dans laquelle le fonds a pris une participation. Un moteur de recherche permet d'appliquer des filtres par produit ou de rentrer directement le nom de la participation.



<https://carte-actifs-reels.amundi.com/amundi-private-equity-funds>



Performances du programme Mégatendances au 30 Juin 2021

Performance au 30 juin 2021	Part OC	Performance brute à fin Juin 2021	
Programmes Mégatendances		TRI	TVPI
Fonds			
LCL ETI Mégatendances	50%	16%	1,32
Amundi ETI Mégatendances 1	52%	16%	1,49
Amundi Mégatendances 1	55%	16%	1,49
Mégatendances AV	54%	21%	1,35
Mégatendances PME ETI	53%	22%	1,40
Mégatendances Sélection	52%	20%	1,41
CAA ETI Mégatendances	48%	17%	1,56
Programme MT 1	55%	17%	1,47
Amundi PE Mégatendances 2	44%	18%	1,05
Amundi Mégatendances 2	60%	28%	1,08
Amundi ETI Mégatendances 2	58%	7%	1,02
Programme MT 2	51%	12%	1,03

— MENTIONS LÉGALES

Amundi Private Equity Funds

Société Anonyme au capital de 12 394 096 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 99.015.

Siège social : 90, boulevard Pasteur - 75730 Paris Cedex 15 - France.

Adresse postale : 90, boulevard Pasteur, CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. : 01 43 23 09 89.

Siren : 422 333 575 RCS Paris - Identification TVA : FR26422333575 - N° de Siret : 422 333 575 00039 - Code APE : 6630Z.

Amundi est la marque qui désigne le groupe Amundi.

Le FCPR Amundi Fleurons des Territoires a été agréé par l'AMF le 18 juin 2021 sous le numéro FCR20210006.